peu de valeur n'auraient pas existé et personne n'y aurait rien gagné. Prenez la mine Teck Hughes. A cette époque, le titre s'en vendait à 15 cents et \$100 auraient donné 666 actions. Aujourd'hui, ces actions rapporteraient \$5,994, à part des dividendes qui ont été servis. \$100 placés dans la McIntyre à ce moment vaudraient aujourd'hui \$4,500, sans compter les dividendes. Certains pensent qu'on s'est livré à une spéculation effrénée dans les mines du nord de l'Ontario. Ils citent des gens qui ont perdu de l'argent et des entreprises minières qui n'étaient pas sérieuses. C'est trop vrai et il en sera toujours ainsi. Mais, par contre, voici une liste de mines, dont les titres se sont d'abord vendus pour quelques sous et qui ont, par la suite, rapporté gros à leurs actionnaires: Keeley, Larose, Kerr-Lake, Noranda (dans la province de Québec), Nipissing, Mining Corporation, Dome, Hollinger, Hudson-Bay.

Au sujet de cette dernière, rappelons que ce sont des cultivateurs et de petits marchands de New-Liskeard qui pensèrent a'abord à chercher des minéraux dans cette région. Ils constituèrent une petite société au capital de \$8,000 et commencèrent la prospection. Pendant longtemps, leurs titres pouvaient s'acheter à 10 cents l'action. Je connais de mes voisins qui en ont acquis à moins que cela, comme moi-même et qui pensaient qu'ils n'avaient aucune valeur. Bientôt, on trouva de l'argent près de Cobalt. Heureusement, cet e mine convenait à des gens aux moyens modestes: il n'était pas besoin d'ériger une grande usine. Quelqu'un leur donna ensuite \$800,-000 pour leur mine. Aucun des sociétaires ne possédait, auparavant, la moindre fortune. Plus tard, ils ont exploité d'autres mines, de sorte que, à ma connaissance, cette société a rapporté des millions et enrichi plusieurs braves gens qui avaient été pauvres jusqu'à cette époque.

Les mines Crown-Reserve, Croesus, Tretheway, Coniagas ont d'abord été bien modestes, puis lucratives.

J'arrive à la dernière, mais non la moindre, de ma liste. J'ai parlé des premières parce qu'elles se trouvent toutes à ma porte, si j'ose dire. Maintenant, je passe à l'International Nickel. Au début, cette entreprise a été la moins avantageuse à laquelle on ait jamais consacré le moindre capital, au Canada. Elle a d'abord été une mine de cuivre. Quand on y a découvert du nickel, les propriétaires ont été terrifiés, car on ne connaissait pas de procédé économique pour séparer les deux métaux. Ils étaient menacés de faillite, mais, au lieu d'accepter la défaite, ils retinrent les services des meilleurs ingénieurs du monde et, en peu de temps, ils trouvèrent le moyen de séparer le nickel du cuivre. En 1923 encore, les titres de cette compagnie se vendaient \$1.66 chacun. Ils se vendirent plus tard \$10, mais furent divisés en six, de sorte qu'ils retombèrent dans la catégorie des actions à vil prix.

Ce projet de loi tutélaire tend à empêcher les pauvres gens du pays de placer leur argent dans les mines comme celles dont j'ai parlé. Je le combats seulement dans l'intérêt du petit capitaliste. Le riche peut se tirer d'affaire, puisque le bill ne lui imposerait qu'un droit de 4 cents par action de \$100 ou plus. J'en ai dit assez, me semble-t-il, pour obtenir de mes honorables collègues qu'ils m'aident à chercher la méthode voulue de perception de cet impôt. L'argent de la pauvre veuve ne mérite-t-il pas autant de considération que celui du millionnaire? C'est tout ce que je demande. On doit frapper tous les capitalistes du même impôt, selon l'importance de la somme engagée. On ne devrait pas imposer un fardeau injuste à nos citoyens pauvres. Seuls les riches achètent des actions de \$100 ou \$500. Les gens de moyens modestes, s'ils veulent acheter des valeurs, se trouvent limités aux titres de beaucoup moins de prix et plusieurs achètent des actions de mines, dont la valeur n'est pas encore éprouvée. Ils ont la perspective, s'ils tiennent bon, de s'enrichir comme les actionnaires des entreprises que j'ai nommées.

J'ennuie peut-être certains de mes collègues (Protestations)...en particulier de ce côté-ci de la Chambre, mais j'ai cette chose à cœur. Si je m'occupais encore activement de politique, comme lorsque je faisais partie de la Chambre basse, je serais porté à laisser passer cette mesure sans commentaire et sans empêcher les gens d'avaler "la pilule", comme quelqu'un l'a dit. Le ministre des Finances a assuré qu'il veut être juste et que, si l'an prochain, on s'aperçoit que la loi a nui à certaines personnes, on pourra la révoguer et retourner à l'ancienne méthode. Qu'arrivera-t-il aux petits capitalistes, dans l'intervalle? Pour mes honorables collègues, \$10 est une somme insignifiante, mais elle a beaucoup d'importance pour un grand nombre de gens. On peut attaquer à plusieurs points de vue un impôt oppressif qui pèse également sur tous les intéressés, mais non avec autant de force que la taxe projetée dans le projet de loi à l'étude, laquelle constitue une injustice à l'égard des pauvres. Il n'est pas à l'honneur de notre pays démocratique qu'une telle mesure ait été adoptée à une majorité considérable par l'autre Assemblée. A mon sens, elle est ridicule. Je suis sûr qu'en Chine et dans les autres pays que nous considérons inférieurs à nous, on n'impose que des taxes perçues également de tout le monde.